



Monsieur le président,

SOLIDAIRES DOUANES ne peut que se réjouir de l'organisation de ce groupe de travail (GT) relatif au régime indemnitaire des futures recettes interrégionales (RI).

Toutefois, la question de savoir quelles sont les raisons, qui sous-tendent les revalorisations annoncées et les objectifs poursuivis par l'administration grâce à cela, doit être posée d'emblée.

En effet, s'il s'agit d'utiliser les RI, comme en 2007 et en 2011 avec les recettes régionales (RR), pour gonfler toujours plus les rémunérations déjà trop conséquentes d'une cohorte de cadres supérieurs et de leur réserver de confortables bouées de sauvetage dans le cadre du PSD, nous vous le disons de suite, l'administration ne fera ainsi que pérenniser et accentuer l'extrême fragilité de ces structures autant en matière de personnel que de compétences.

Pour bien comprendre ce point, il faut analyser ce qui s'est passé depuis la 1<sup>ère</sup> centralisation comptable. Officiellement, l'administration avait décidé de la réaliser dans le but de *professionnaliser* la fonction comptable en douane, – par *professionnaliser*, nous désignons les métiers liés à la comptabilité et au recouvrement.

**Mais dans les faits**, il s'est agi surtout de réserver les postes de receveurs régionaux aux directeurs régionaux et interrégionaux émérites et de créer quelques postes juteux de chef de service régional de comptabilité ou de recouvrement.

En revanche, s'agissant du maintien des compétences ou de la valorisation des postes comptables ou de recouvrement des RR, il n'en a jamais été question !

En 2007, un des membres de notre délégation a participé à une réunion de pré-centralisation des RR dans laquelle il avait notamment été question des futures rémunérations des cadres supérieurs dans les nouveaux postes comptables. Après avoir suivi religieusement l'exposé d'une ancienne sous-directrice aux ressources humaines, un receveur, pris d'un moment de lucidité, a tout de même demandé ce que comptait offrir l'administration aux adjoints comptables afin qu'ils veuillent venir travailler dans les RR.

**La réponse de l'administration a été claire : ils auront la chance de suivre leur poste et bénéficieront du régime AG (alignement AG-OPCO) avant les autres !** Pour eux, l'administration ne consentait à faire aucun effort en terme d'augmentation conséquente de l'ACF comptable ou d'évolution de carrière.

#### **Les conséquences ont été très néfastes pour l'ensemble de la profession :**

- 1) il y a eu une forte perte de compétences : beaucoup d'agents n'ont précisément pas suivi leur poste ;
- 2) la centralisation comptable coïncidant avec le sacrifice des comptables eux-mêmes, les directeurs régionaux et interrégionaux ont relégué ces nouvelles structures dans les combles de la maison douane, rendant les postes peu attractifs au personnel. Les résultats se sont vite fait ressentir : peu d'agents étaient intéressés par les postes et étaient peu désireux de monter en compétence (peu de demande de formations). À cela était couplée une rotation très importante des effectifs. Devant cette pénurie de ressources humaines (dont l'administration centrale a souvent été informée), les receveurs régionaux ont dû se résoudre pour beaucoup d'entre eux à dénicher du personnel parmi les agents des brigades reconvertis dans la branche OPCO, les PACTE, voire les agents restructurés qui voulaient rester sur place ;
- 3) Puisque les postes de RR ou de chef de service régional de la comptabilité / recouvrement étaient des postes de débouché, l'intérêt, l'implication et la compétence (nous entendons par là le savoir et savoir-faire) de ces cadres, souvent à quelques encablures de la retraite, a fait défaut ;
- 4) c'est l'administration centrale elle-même qui, peu à peu, a oublié que la douane était une administration fiscale dotée d'un réseau comptable. Deux illustrations : une circulaire publiée d'un bureau de la sous-direction F relative à la taxation d'un produit énergétique s'arrêtait au seul dépôt de la déclaration et ne mentionnait même pas le mot « paiement » ; le retard considérable des applications informatiques de comptabilité et de recouvrement. B1 est la seule MOA (maîtrise d'ouvrage) dont l'administration pense qu'elle n'a pas d'utilisateurs. Savez-vous que dans les RR, on travaille encore sur beaucoup d'aspects comme avant les années 2000 ?

En outre, les RR incarnent aujourd'hui l'injustice même des rémunérations au sein de notre administration. Pour s'en convaincre, il faut comparer l'accroissement des rémunérations des cadres supérieurs de ces structures depuis la 1<sup>ère</sup> centralisation (jusqu'à la création des administrateurs) à l'augmentation de l'Allocation Complémentaire de Fonctions (ACF) d'adjoint comptable de 1<sup>er</sup> niveau, passée de 74 € bruts en septembre 2004, de 75,72 € bruts en septembre 2006 et de 77,94 € bruts en septembre 2016 (soit + 3,40 € en 12 ans) et rapporter ce tableau à la réalité des compétences et à la plus-value respective de l'ensemble des agents des RR. Vous verrez que la comparaison du rendement des cadres supérieurs / rendement des inspecteurs, contrôleurs et agents de constatation n'est pas favorable aux premiers.

**Aussi, la question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment réparer notre réseau comptable tout en engageant une nouvelle vague de centralisation, et sans faire les mêmes erreurs stratégiques ?**

**On peut déjà dire que c'est mal engagé.**

À la suite de l'annonce du resserrement comptable, au lieu de communiquer sur un réel effort de professionnalisation et de renforcement du réseau comptable assorti de mesures financières attractives destinées à pérenniser les emplois et à attirer de nouveaux candidats, l'administration a choisi de faire des emplois de paris-spécial l'alpha et l'omega de cette restructuration.

Formée en une ou deux semaines, la cinquantaine « d'agents volontaires » doivent préparer la bascule des postes qui vont fermer et d'aider à la montée en puissance des RI.

**De qui se moque-t-on ?**

Outre la validation du diagnostic que nous posons de la pénurie d'agents spécialistes de comptabilité et de recouvrement (par contre il ne manque pas de RR, ni de chefs de service comptable ou de recouvrement, ce jusqu'à la caricature même - cf organigramme de la RR de Corse), l'administration semble croire qu'on devient comptable ou agent de recouvrement en quelques jours.

Savez-vous seulement ce qu'est le métier de comptable ? D'agent du recouvrement ? En comparaison, savez-vous combien la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) passe de temps à former les agents voués à faire de la comptabilité et du recouvrement ? Quel est le matériel informatique mis à leur disposition ? Savez-vous que le travail des agents des RR / des futures RI ne se distingue du travail de leurs collègues de la DGFIP que par la fiscalité et les redevables – propres à chacune des administrations ?

Savez-vous seulement que les agents des RR et de futures RI travaillent dans CHORUS au travers d'INTERCOM ? On en doute véritablement.

Il ne suffira pas de mettre des agents dans les RI pour que cela marche, il est nécessaire qu'ils soient bien formés, bien outillés, bien traités et donc bien rémunérés. C'est la raison pour laquelle beaucoup d'agents de Paris spécial déjà en poste vivent mal leur situation, car ils ont pris la mesure du décalage entre la formation expresse qui leur a été dispensée et le champ du travail à accomplir.

**Au final**, si nous avons les plus grands doutes sur la pérennité et la cohérence de cette nouvelle réforme, qui n'a aucun sens au plan de la comptabilité et du recouvrement, mais qui est emblématique du sort funeste fait à toute la branche OPCO, nous vous exhortons à reconstruire une administration fiscale solide et efficace.

S'agissant des rémunérations des agents des recettes interrégionales, nous vous demandons de répartir équitablement le montant d'ACF comptable récupéré sur la fermeture des RR et de revaloriser significativement l'ACF octroyé aux adjoints comptables, ce qui rétablirait une certaine équité et viendrait comme une juste reconnaissance de leur travail et de leur dévouement.

S'agissant des receveurs régionaux et des chefs de service de comptabilité ou de recouvrement, nous vous demandons qu'ils justifient leur salaire en s'impliquant et se formant réellement, de sorte que lorsqu'il y aura un problème dans le poste comptable, ce ne soit pas le chef qui vienne trouver les agents pour savoir ce qu'il faut faire, mais bien le contraire !!

La délégation SOLIDAIRES Douanes

Montreuil, le jeudi 03 novembre 2016